

FUNDQUEST ADVISOR

Société par Actions Simplifiée au capital de 3 000 000 euros

Siège social : 1, boulevard Haussmann - 75009 PARIS

398 663 401 R.C.S. PARIS

Exercice social du 01/01/2020 au 31/12/2020

Comptes annuels approuvés par l'associé unique du 7 mai 2021

BILAN AU 31 DECEMBRE 2020 (en euros)

ACTIF	31/12/2020	31/12/2019
Créances sur les établissements de crédit	1 219 217,06	612 860,97
Particip. et autres titres détenus à long terme	800,00	800,00
Immobilisations incorporelles	2 574 549,48	2 714 584,34
Autres actifs	3 710 259,48	4 147 446,02
Comptes de régularisation	4 273 485,14	4 684 840,80
TOTAL ACTIF	11 778 311,16	12 160 532,13

PASSIF	31/12/2020	31/12/2019
Dettes envers les établissements de crédit	1 746 462,33	1 187 259,92
Autres passifs	1 549 106,05	1 782 690,98
Comptes de régularisation	2 428 552,65	3 875 599,42
Provisions pour risques et charges	33 343,60	45 827,73
Capitaux propres hors FRBG	6 020 846,52	5 269 154,08
- Capital souscrit	3 000 000,00	3 000 000,00
- Réserves	305 142,94	305 142,94
- Report à nouveau	11,14	1 467,89
- Résultat de l'exercice	2 715 692,44	1 962 543,25
TOTAL PASSIF	11 778 311,16	12 160 532,13

COMPTE DE RESULTAT (en euros)	31/12/2020	31/12/2020
Intérêts et produits assimilés	-	134,06
Intérêts et charges assimilées	18 421,78	12 975,10
Commissions (produits)	10 151 483,54	10 619 852,84
Commissions (charges)	253 689,97	369 779,93
Autres produits d'exploitation bancaire	496 431,01	351 394,30
Autres charges d'exploitation bancaire	142 509,33	76 398,52
PRODUITS NET BANCAIRE	10 233 293,47	10 485 227,65
Charges générales d'exploitation	6 496 391,28	7 722 199,04
RESULTAT BRUT D'EXPL., RESULTAT D'EXPL. ET RESULTAT COURANT AVANT IMPOT	3 736 902,19	2 763 028,61
Impôt sur les bénéfices	1 021 209,75	800 485,36
RESULTAT NET	2 715 692,44	1 962 543,25

HORS-BILAN. Néant.

ANNEXE 1. Au bilan et au compte de résultat. FUNDQUEST ADVISOR, anciennement nommée FUNDQUEST, est une Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle au capital de 3 000 000 euros, dont l'activité principale est la fourniture tant en France qu'à l'étranger du service d'investissement de conseil en investissement. FUNDQUEST ADVISOR a reçu son agrément par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution en date du 10/05/2013. Siège social : 1, boulevard Haussmann, 75009 PARIS. Les comptes présentés ci-après intègrent la contribution de la succursale située au Royaume-Uni. Le total bilan de l'exercice clos le 31/12/2020 est de 11 778 311 euros. Le compte de résultat de l'exercice présente un bénéfice de : 2 715 692 euros. L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2020 au 31/12/2020. Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de bases : continuité de l'exploitation ; permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre (hors changement lié à l'utilisation du plan comptable des établissements de crédit depuis le 31/12/2013 décrit ci-dessous) ; indépendance des exercices, et conformément aux principes comptables applicables en France aux établissements de crédit et aux dispositions du règlement ANC n° 2014-07 relatif aux états de synthèse individuels. La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques. Dans le cadre de l'agrément reçu de l'ACPR par la société en tant que société de conseil en investissement au cours de l'exercice 2013, les comptes annuels sont établis au 31/12/2020 conformément aux principes comptables admis en France et aux dispositions applicables aux entreprises d'investissement (règlement comptable n° 97-03 relatif à l'établissement et à la publication des comptes individuels annuels des entreprises d'investissement).

Faits caractéristiques de l'exercice. Pandémie Coronavirus. L'épidémie de coronavirus, reconnue comme pandémie par l'Organisation Mondiale de la Santé le 11/03/2020 et les diverses mesures mises en place par les gouvernements et organismes de réglementation pour lutter contre sa propagation ont affecté la chaîne d'approvisionnement mondiale ainsi que la demande de biens et de services et ont de ce fait un impact important sur la croissance mondiale. Dans le même temps, les politiques budgétaires et monétaires ont été assouplies pour soutenir l'économie. Les comptes de FUNDQUEST ADVISOR sont établis sur la base de la continuité d'activité. Les impacts de cette épidémie, atténués par l'ensemble des mesures contracycliques comme les mesures de soutien des autorités et les plans de relance de l'activité économique dont bénéficient les clients, concernent principalement le provisionnement et l'évaluation des actifs. L'estimation de ces impacts a été réalisée dans un contexte d'incertitude concernant l'ampleur des conséquences de cette épidémie sur les économies tant au niveau local au mondial. **Effectif.** Depuis le 01/07/2013, FUNDQUEST ADVISOR n'a plus d'effectifs permanents rémunérés, mais est facturée par BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France au titre de personnels mis à disposition. **Orientation de l'activité de FUNDQUEST ADVISOR.** Les activités de FUNDQUEST ADVISOR sont désormais recentrées sur la sélection de gérants et de fonds, ainsi que le conseil en matière de portefeuilles modèles. Le statut légal français de FUNDQUEST ADVISOR est société de conseil en investissement et une succursale a été créée au Royaume-Uni. Ces évolutions ont obtenu l'agrément des régulateurs français et anglais. **Actif.** Les comptes de bilan libellés en devises sont convertis en euros au cours en vigueur à la clôture de l'exercice. **Immobilisations incorporelles.** Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations). Le solde présenté à l'actif est composé de la valeur du fonds de commerce acquis auprès de FUNDQUEST UK. Ce fonds de commerce ne fait pas l'objet d'amortissement du fait des hypothèses suivantes : assimilation de l'apport à une cession ; non individualisation du fonds de commerce apporté. Ces conditions étant réunies, le fonds de commerce de FUNDQUEST ADVISOR est

maintenu à l'actif du bilan pour sa valeur d'apport dès lors que la valeur historique reste inférieure à la valeur actualisée. La valeur d'inventaire du fonds de commerce est déterminée par rapport au critère suivant : critères d'évaluation retenus dans les traités d'apports partiels d'actifs internes au Groupe BNP PARIBAS fondés principalement sur des critères de rentabilité. **Créances.** Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Elles font l'objet d'une dépréciation au cas par cas. Une provision pour dépréciation est constituée lorsqu'une créance présente un risque de non remboursement total ou partiel. **Compte de résultat. Impôts sur les bénéfices.** Les entreprises françaises dont le chiffre d'affaires est inférieur à 250 Meuros bénéficient d'un taux d'impôt courant court terme réduit à 28 % sur la fraction de bénéfice comprise entre 0 à 500 000 euros. Le taux d'impôt courant court terme est de 31 % pour les entreprises françaises dont le chiffre d'affaires est supérieur à 250 Meuros pour la fraction du bénéfice imposable supérieure à 500 000 euros. Cette fraction est majorée de la contribution sociale de 3,3 % si l'impôt est supérieur à 763 000 euros. **Consolidation.** La société est consolidée par intégration globale depuis le 01/01/2018 par BNP PARIBAS SA. **Intégration fiscale.** Le groupe BNP PARIBAS SA a mis en place au 01/01/2014, un groupe d'intégration fiscale. FUNDQUEST ADVISOR, filiale à 100 % de BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT HOLDING, a adhéré à ce groupe. Dans le cadre de cette intégration fiscale, chaque filiale comptabilise son impôt sur les sociétés comme si elle était imposée séparément. BNP PARIBAS SA, société mère, comptabilise : la charge d'impôt Groupe ; un produit d'impôt face à chacune de ses filiales correspondant à l'impôt théorique de chaque filiale. En conséquence, l'économie d'impôt générée par le groupe fiscal est comptabilisée dans les livres de la mère BNP PARIBAS SA. **Éléments postérieurs à la clôture.** Néant.

ANNEXE 2. Etat de l'actif immobilisé. Immobilisations incorporelles, Fonds de commerce, Valeur nette 31/12/2020 : 2 714 584, Réévaluation : - 140 035, Valeur brute et nette 31/12/2020 : 2 574 549.

ANNEXE 3. Etat des amortissements. Néant.

ANNEXE 4. Etat des provisions	Montant 31/12/2019	Dot.	Repr.	Ecart de conversion	Montant 31/12/2020
Prov. pr risques et charges	45 828	19 412	31 238	- 658	33 344
- Pour risques : pour restructuration UK	17 113	-	16 455	- 658	-
- Pour charges : pour bonus numéraires différés France	28 714	19 412	14 783	-	33 344

ANNEXE 5. Etat des échéances des créances et des dettes. Créances. Créances sur les établissements de crédit, Comptes ordinaires et Total général, Montant brut et à moins de 3 mois : 1 219 217. **Dettes.** Montants bruts et à moins de 3 mois, Dettes envers les établissements de crédit : 1 746 462, Comptes ordinaires : 617 083, Emprunts : 1 119 369, Dettes rattachées sur emprunts : 10 010, Total général : 1 746 462.

ANNEXE 6. Actions et autres titres à revenu variable. Néant.

ANNEXE 6 BIS. Autres titres détenus à long terme. Titres. Certificats d'association A.C.P. et Total, 31/12/2019, Nombre de titres : 1, Valeur brute comptable : 800, 31/12/2020, Nombre de titres : 1, Valeur brute et nette comptable : 800.

ANNEXE 7. Mouvements sur les emprunts. Contrepartie. BNP PARIBAS INVESTMENT PARTNER SA FRANCE et Total, Date début : 27/07/2018, Date échéance : 27/01/2021, 31/12/2019, Montant GBP : 1 000 000, Montant euros : 1 180 254, Réévaluation, Montant euros : - 60 885, 31/12/2020, Montant GBP : 1 000 000, Montant euros : 1 119 369.

ANNEXE 8. Autres actifs et passifs. Débiteurs divers. Dépôt de garantie, 31/12/2020 : 778, 31/12/2019 : 773, Factures émises non encaissées, 31/12/2020 : 1 510 050, 31/12/2019 : 2 778 001, T.V.A., 31/12/2020 : 111 487, 31/12/2019 : 218 574, Créances I.S., 31/12/2020 : 692 507, 31/12/2019 : 1 101 042, Créances sur l'Etat autre que I.S., 31/12/2019 : 30 199, Centralisation de trésorerie, 31/12/2020 : 1 394 131, Avances et acomptes, 31/12/2020 : 1 307, 31/12/2019 : 18 857, Total, 31/12/2020 : 3 710 259, 31/12/2019 : 4 147 446, **Créditeurs divers.** Dettes fiscales, 31/12/2020 : 1 488 540, 31/12/2019 : 1 397 269, T.V.A., 31/12/2020 : 503 089, 31/12/2019 : 621 289, Dettes I.S (succursale Londres), 31/12/2020 : 150, 31/12/2019 : 24 281, Dettes I.S., 31/12/2020 : 968 616, 31/12/2019 : 751 699, Autres dettes fiscales, 31/12/2020 : 16 685, Fournisseurs, 31/12/2020 : 57 566, 31/12/2019 : 77 294, Dettes sociales, 31/12/2020 : 3 000, Centralisation de trésorerie, 31/12/2019 : 308 128, Total, 31/12/2020 : 1 549 106, 31/12/2019 : 1 782 691.

ANNEXE 9. Etat des comptes de régularisation. Comptes de régularisation actif. Produits à recevoir FR, 31/12/2020 : 3 897 093, 31/12/2019 : 4 367 737, Produits à recevoir UK, 31/12/2020 : 283 174, 31/12/2019 : 219 257, Charges constatées d'avance FR, 31/12/2020 : 38 378, 31/12/2019 : 35 917, Charges constatées d'avance UK, 31/12/2020 : 54 792, 31/12/2019 : 61 930, Comptes de régularisation, 31/12/2020 : 48, Total, 31/12/2020 : 4 273 485, 31/12/2019 : 4 684 841. **Comptes de régularisation passif.** Charges à payer, 31/12/2020 : 2 428 553, 31/12/2019 : 3 758 876, Fournisseurs, 31/12/2020 : 1 929 611, 31/12/2019 : 3 173 583, Charges à payer UK, 31/12/2020 : 498 942, 31/12/2019 : 585 293, Comptes de régularisation, 31/12/2019 : 116 723, Total, 31/12/2020 : 2 428 553, 31/12/2019 : 3 875 599.

ANNEXE 10. Capitaux propres	31/12/2019	Dividendes	Affect. résul. 2019	31/12/2020
Capital souscrit (1)	3 000 000	-	-	3 000 000
Réserve légale	300 000	-	-	300 000
Réserves réglementées	5 143	-	-	5 143
Report à nouveau	1 468	-	- 1 457	11
Résultat de l'exercice précédent.....	1 962 543	- 1 964 000	1 457	-
Résultat de l'exercice	-	-	-	2 715 692
REGIME FISCAL	5 269 154	- 1 964 000	-	6 020 846

(1) Nombre d'actions émises = 200 000, Valeur nominale = 15 euros.

ANNEXE 11. Filiales et participations. Néant.

ANNEXE 12. Charges d'exploitation. Charges d'exploitation bancaire, 31/12/2020 : 414 621, 31/12/2019 : 486 154, Intérêts et charges assimilées, Opérations avec les établissements de crédit, 31/12/2020 : 18 422, 31/12/2019 : 12 975, Intérêts sur comptes ordinaires, 31/12/2020 : 6 944, 31/12/2019 : 266, Charges sur comptes et emprunts, 31/12/2020 : 11 478, 31/12/2019 : 12 710, Commissions, Prestations de services financiers, 31/12/2020 : 253 690, 31/12/2019 : 396 780, Autres charges d'exploitation bancaire, 31/12/2020 : 142 509, 31/12/2019 : 76 399, Pertes sur opérations de change et d'arbitrage, 31/12/2020 : 94 404, 31/12/2019 : 46 685, Charges diverses d'exploitation bancaire, 31/12/2020 : 48 106, 31/12/2019 : 29 713, Autres charges ordinaires, Charges générales d'exploitation, 31/12/2020 : 6 496 391, 31/12/2019 : 7 722 199, Salaires et traitements, 31/12/2020 : 29 399, 31/12/2019 : 73 273, Charges sociales, 31/12/2020 : 22 436, 31/12/2019 : 26 742, Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations, 31/12/2020 : 3 000, Impôts et taxes, 31/12/2020 : 214 577, 31/12/2019 : 84 770, Services extérieurs, 31/12/2020 : 6 226 979, 31/12/2019 : 7 537 414, Total, 31/12/2020 : 6 911 012,

ANNEXE 13. Charges exceptionnelles. Néant.

ANNEXE 14. Produits d'exploitation. Produits d'exploitation bancaire, Intérêts et produits assimilés, Opérations avec les établissements de crédit, Intérêts sur comptes ordinaires, 31/12/2019 : 134, Commissions, Commission sur activité d'assistance et de conseil, 31/12/2020 : 10 151 484, 31/12/2019 : 10 619 853, Autres produits d'exploitation bancaire, 31/12/2020 : 496 431, 31/12/2019 : 351 394, Gains sur opérations de change et d'arbitrage, 31/12/2020 : 35 260, 31/12/2019 : 42 654, Charges refacturées, 31/12/2020 : 461 169, 31/12/2019 : 308 737, Produits divers d'exploitation bancaire, 31/12/2020 : 2, 31/12/2019 : 3, Total, 31/12/2020 : 10 647 915, 31/12/2019 : 10 971 381.

ANNEXE 15. Opérations avec les parties liées. Charges. Intérêts sur comptes ordinaires, 31/12/2020 : 6 944, 31/12/2019 : 266, Intérêts sur comptes et emprunts, 31/12/2020 : 11 478, 31/12/2019 : 12 710. **Produits.** Intérêts sur comptes ordinaires, 31/12/2019 : 134.

ANNEXE 17. Informations diverses. 1. Information sur la société consolidante. FUNDQUEST ADVISOR est consolidée au niveau de BNP PARIBAS SA par intégration globale : BNP PARIBAS SA, 1, boulevard Haussmann, 75009 PARIS. **2. Information sur la détention du capital.** Le capital de FUNDQUEST ADVISOR est détenu à 100 % par BNP PAM HOLDING.

ANNEXE 18. Impôt sur les sociétés. Courant et Total, Résultat fiscal : 3 736 902,19, Impôt dû : 1 021 209,75, Résultat net fiscal : 2 715 692,44.

AFFECTATION DU RESULTAT (en euros). L'associé unique, constatant que l'exercice clos le 31/12/2020 a fait ressortir un bénéfice net comptable de 2 715 692,44 euros, décide de l'affecter comme suit : Résultat de l'exercice : 2 715 692,44, Report à nouveau : 11,14, Résultat distribuable : 2 715 703,58.

Affectation du résultat. Dividende : 2 714 000,00, Montant porté au report à nouveau : 1 703,58. **Capitaux propres après affectation.** Capital : 3 000 000,00, Réserve légale : 300 000,00, Report à nouveau : 1 703,58, Réserves disponibles : 5 142,94, Total : 3 306 846,52. L'associé unique décide donc qu'il soit distribué un dividende de 2 714 000,00 euros, soit 13,57 euros par action.

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS.

Opinion. En exécution de la mission qui nous a été confiée par décision de l'associé unique, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société FUNDQUEST ADVISOR relatifs à l'exercice clos le 31/12/2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice. **Fondement de l'opinion. Référentiel d'audit.** Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du Commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport. **Indépendance.** Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance, prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de Commissaire aux comptes sur la période du 01/01/2020 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations. La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits. C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relative à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes. Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément. **Vérifications spécifiques.** Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associé unique. Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du Code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels. Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité. Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président. **Responsabilités du Commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels.** Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci. Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société. Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre : il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments

qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ; il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ; il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ; il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ; il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle. Paris - La Défense, le 3 mai 2021. Le Commissaire aux comptes, DELOITTE & ASSOCIES : Stéphane COLLAS.

Le rapport de gestion est disponible pour consultation au public, sur simple demande à AMFR.CORPORATELEGAL@bnpparibas.com